

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO - CONGRÈS NATIONAL LPO FRANCE 2026

Période du concours : du 28 février au 30 avril 2026

Dans le cadre du Congrès National LPO France - Marseille 2026

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est gratuit et ouvert à tous, résidents ou non de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Chaque participant peut soumettre 1 photographie.

1.1 Critères techniques

Prise de vue

Les photographies doivent avoir été prises en numérique entre le 1er janvier 2025 et le 22 février 2026, sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (départements 04, 05, 06, 13, 83, 84).

Thématique

- Photographies de faune sauvage uniquement : oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, insectes.
- Les photographies de flore, de paysages seuls, ou de faune domestique ne sont pas admises.

Format et présentation

- La photographie est anonyme, sans signature ni marque distinctive.
- Format de cadrage libre, sans marges.
- Fichier JPEG, max 8 Mo.
- Le fichier original et ses données EXIF pourront être demandés.

Traitement d'image

- Aucun trucage, montage, ajout ou suppression d'éléments.
- Interdiction totale des outils d'intelligence artificielle (IA générative, retouche IA).
- Seules des optimisations globales sont autorisées : exposition, contraste, balance des blancs.
- Le noir et blanc est autorisé.

2. Éthique et respect de la nature

Le participant s'engage au respect de l'éthique naturaliste :

- Aucune photographie d'animaux en captivité, dressés, nourris ou appâtés.

- Aucune photographie d'oisillons au nid, de mammifères dans leur terrier, ou d'animaux vulnérables.
- Aucun dérangement, quel que soit le statut de l'espèce.
- Aucune photographie réalisée depuis un drone ou aéronef.
- Respect des zones réglementées (réserves, arrêtés de protection de biotope, zones d'accès restreint).

L'auteur devra fournir un texte explicatif décrivant :

→ lieu précis, date, conditions de prise de vue, matériel utilisé, comportement observé, contexte. (Environ 5 lignes).

3. Certificats, droits et responsabilité

- Le photographe déclare être l'auteur de la photographie et respecter la législation française, notamment sur le droit d'auteur et le droit à l'image.
- En cas de litige ou de plainte liée aux droits d'auteur, au dérangement d'espèces ou à une prise de vue illégale, la responsabilité de la LPO PACA ne pourra être engagée.
- Les participants s'engagent à fournir une adresse e-mail valide et à rester joignables durant la période de sélection.

4. Modalités d'inscription

Les participations se font via le formulaire en ligne disponible sur :

<https://paca.lpo.fr> à partir du 28 février 2026.

Participants mineurs

Une autorisation parentale signée doit être fournie (format PDF ou image).

Inéligibilité

Ne sont pas autorisés :

- les membres des organes de direction de la LPO PACA,
- les salariés ou bénévoles membres du jury.

Motifs de disqualification automatique

- Photo hors thématique
- Photo contenant une signature/marque
- Photo issue d'IA ou retouchée via IA
- Photo d'un animal dérangé ou en captivité
- Non-fourniture des EXIF / fichier original si demandé
- Envoi hors période de participation

5. Critères de sélection

Le jury évaluera :

1. Posture et statut biologique de l'espèce
2. Conditions techniques (netteté, exposition, composition)
3. Qualités esthétiques et lumière
4. Originalité (angle de vue, créativité)
5. Message de conservation
6. Respect de l'éthique naturaliste

6. Composition du jury

- La Présidente de la LPO PACA
- Un bénévole actif de l'association
- Un photographe naturaliste
- Un salarié de la LPO PACA

7. Délibération

- Le jury se réunit en mai 2026.
- Sélection anonyme.
- Les auteurs présélectionnés pourront être contactés pour des précisions (EXIF, contexte...).
- Le jury est souverain ; aucune contestation n'est recevable.
- Sélection finale : 10 photographies, dont 3 lauréats.

Résultats publiés fin mai 2026 sur les sites et réseaux sociaux de la LPO PACA et de la LPO France.

8. Valorisation des photographies

Les 10 photos finalistes seront exposées :

- Congrès National LPO France - Marseille (18–21 juin 2026)
- Espace Nature des Salins d'Hyères (septembre - octobre 2026)

Elles seront également diffusées sur :

- le site web LPO PACA
- les réseaux sociaux
- la newsletter
- supports de communication

Les photos présélectionnées pourront être utilisées en projection ou affichage électronique.

Tirages d'exposition

Les tirages réalisés pour les expositions ne seront pas restitués, sauf mention contraire ultérieure de l'organisateur.

9. Autorisation de diffusion

Les participants autorisent, à titre gratuit, la reproduction de leur photographie pour :

- les expositions mentionnées,
- la promotion du concours,
- la communication de la LPO PACA pendant 3 ans,
- la communication de la LPO France relative au Congrès National.

Toute autre utilisation commerciale ou non-commerciale fera l'objet d'une autorisation spécifique de l'auteur.

Les photographies seront toujours créditées au nom de leur auteur.

Conservation des fichiers : À l'issue des 3 ans, les fichiers seront archivés.

10. Protection des données personnelles

Conformément au RGPD :

- Données utilisées uniquement par la LPO PACA.
- Aucun transfert à des tiers.
- Droit d'accès, de modification et suppression : paca@lpo.fr (objet : *Concours photo-LPO PACA*).

11. Organisation

LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur

9 rue de Provence 83400 HYÈRES

Contact : paca@lpo.fr

Site : <https://paca.lpo.fr>

En partenariat avec la LPO France et Imprimerie de Haute-Provence.